

**Motion des administratrices et administrateurs fédéraux de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO)  
réuni-es les 15 et 16 octobre 2022 à Paris**

Les négociations conventionnelles ont abouti à la signature de l'avenant 19 à la fin du mois de février 2022. Les augmentations tarifaires négociées vont enfin entrer en vigueur d'ici une dizaine de jours. Ce qui représentait une augmentation alors acceptable, ne nous fera finalement pas gagner un centime au regard de ce que l'inflation nous coûte.

Le gouvernement ne peut pas ignorer les conséquences financières pour les orthophonistes qui sont déjà les professionnel·les de santé exerçant en libéral aux plus bas revenus et pour qui la crise sanitaire a eu le plus fort impact financier.

**La FNO exige une augmentation de l'AMO, seule solution efficace pour permettre une revalorisation de l'activité globale des orthophonistes et soulager la pression subie.**